

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-01-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille treize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac (absent)  
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2013-01-001**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 10 et 20 décembre 2012
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2013
7. Adoption des prévisions budgétaires 2013, OMH de Portneuf
8. Dérogation mineure, 239 rue Siméon-Delisle
9. Dérogation mineure, 63 rue des Épinettes
10. Dépôt projet PIQM-MADA
11. Approbation de la liste des documents à détruire

12. Participation financière au service de Transport Adapté de Portneuf 2013
13. Acceptation soumission journal municipal
14. Paiement décompte progressif #7, Construction & Pavage Portneuf
15. Ajout employés au déneigement
16. Paiement programme Rénovation Québec
17. Inscription colloque sur la sécurité civile
18. Acceptation démission de pompier volontaire
19. Nomination d'officiers à la brigade des incendies
20. Subvention pour l'amélioration du réseau routier
21. Autorisation au Club « La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf »
22. Autorisation signature lettres d'entente
23. Nomination deux représentants au Dek Hockey
24. Politique pour l'amélioration de seines habitudes de vie des employés
25. Programmation TECQ, mandat BPR
26. Demande d'aide financière PIQM-Conduites, mandat BPR
27. Ajout annexe au règlement d'emprunt #137
28. Période de questions sur les sujets traités.
29. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h34

Fin : 19h40

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 14 janvier 2013. (du 11 décembre 2012 au 14 janvier 2013)

### **Rés.2013-01-002**

#### **Adoption des procès-verbaux des 10 et 20 décembre 2012.**

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville du 10 et 20 décembre 2012 soient acceptés tel que présentés.

**Rés.2013-01-003****Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 349 139.12 \$.

Liste des comptes à payer	155 735.48 \$
Liste des chèques émis	47 649.81 \$
Liste des chèques manuels 2013	600.00 \$
Liste des chèques manuels	8 434.68 \$
Liste des chèques paiement direct	970.96 \$
Liste des paiements en ligne 2013	26 191.89 \$
Liste des paiements en ligne	36 518.22 \$
Dépôt salaires	73 038.08 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Rés.2013-01-004****Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2013**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement numéro 136 « Fixant les taxes et les tarifs 2013 » soit adopté.

**Rés.2013-01-005****Adoption des prévisions budgétaires 2013, OMH de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 de l'Office municipal d'habitation soient acceptées telles que présentées :

Dépenses		232 095 \$
Revenus		185 437 \$
Déficit		46 658 \$
Participation municipale	10%	4 666 \$
Participation SHQ	90%	41 992 \$

**Rés.2013-01-006****Dérogation mineure, 239 rue Siméon-Delisle**

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 décembre 2012;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.4 paragraphe 3;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage isolé dont la hauteur sera de 7.32 mètres au lieu de 6 mètres.

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 décembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9873 16 6541 pour la zone Rc-3 sur le lot 2 980 758 du cadastre officiel du Québec, sis au 239, rue Siméon-Delisle.

**Rés.2013-01-007      Dérogation mineure, 63 rue des Épinettes**

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 20 décembre 2012;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.5 paragraphe 3;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement d'un cabanon passant d'une superficie actuelle de 29.72 mètres carrés à une superficie totale à 47.56 mètres carrés;

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 5 décembre 2012;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9973 77 0197 pour la zone Ra-1 sur le lot 2 981 104 du cadastre officiel du Québec, sis au 63, rue des Épinettes.

**Rés.2013-01-008      Dépôt projet PIQM-MADA**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le projet proposé dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un parc des générations près de la Résidence Portneuvienne.

**QUE** la Ville de Portneuf s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet.

**QUE** madame Anaïs Jardon soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à la présentation d'une demande d'aide financière au PIQM-MADA.

**Rés.2013-01-009      Approbation de la liste des documents à détruire**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve la liste déposée et accepte que les boîtes 101 à 124 soient détruites selon l'inventaire des documents préparé par le Centre d'archives régional de Portneuf en date du 12 décembre 2012.

**Rés.2013-01-010      Participation financière au service de Transport Adapté de Portneuf 2013**

**Attendu que** la Municipalité régionale de comté de Portneuf est l'organisme mandataire désigné pour la prestation des services de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes de la MRC de Portneuf;

**Attendu que** l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* sont déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP);

**Attendu que** les tarifs d'utilisation pour l'année 2013 sont de 3 \$ pour un déplacement à l'intérieur du territoire et de 6 \$ pour un déplacement par autobus à l'extérieur de la MRC;

**Attendu qu'**un projet pilote de taxi adapté est prévu pour 2013 et que le tarif d'utilisation est établi à 10 \$ pour un déplacement par taxi à l'extérieur de la MRC;

**Attendu que** ce projet de taxi est toutefois conditionnel au financement initial prévu pour l'ensemble du service de transport adapté en 2013;

**Attendu que** le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2013 et du plan de transport adapté de la CTRP et désire participer à ce service;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf approuve les prévisions budgétaires, les tarifs d'utilisation, et le plan de transport du service de transport adapté de Portneuf.

**QUE** la Ville de Portneuf approuve sa contribution au service de transport adapté de Portneuf au montant de 6 475 \$ pour l'année 2013.

**Rés.2013-01-011      Acceptation soumission, journal municipal**

**Considérant que** des demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à deux entreprises;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes en sus);

	16 pages	20 pages	24 pages
Borgia inc.	757.91 \$	899.10 \$	950.13 \$
Imprimerie Germain	795.00 \$	885.00 \$	965.00 \$

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Borgia inc. pour l'impression du journal municipal en 1 625 copies pour un montant de 757.91 \$ 16 pages, de 899.10 \$ 20 pages et de 950.13 \$ 24 pages taxes en sus, tel que soumissionné en date du 3 janvier 2013.

**Rés.2013-01-012 Paiement décompte progressif #7, Construction & Pavage Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise un septième paiement à l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et des rues transversales – Phase 2, tel que recommandé par BPR, au montant de 116 635.99 \$ taxes incluses.

**Rés.2013-01-013 Ajout employés au déneigement**

**Considérant que** la résolution #2012-10-206 a été adoptée à la séance du 9 octobre dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal ajoute les noms de messieurs Benoît Maltais, David Gagnon et madame Karine Héroux comme préposés au déneigement et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employés temporaires.

**Rés.2013-01-014 Paiement programme Rénovation Québec**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a adopté le règlement 097 relatif à l'adoption du programme Rénovation-Québec en date du 10 août 2009;

**Considérant qu'**il est prévu de verser une aide financière à tout propriétaire répondant aux critères du règlement 097;

**Considérant que** le représentant de la municipalité a signé le certificat d'admissibilité pour l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf verse une aide financière, tel que prévu, à l'article 6 du règlement 097 comme suit :

Madame Gisèle Marcotte (140 1 <sup>re</sup> Avenue)	6 000.00 \$
--	-------------

**Rés.2013-01-015 Inscription colloque sur la sécurité civile**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 773.67 \$ taxes incluses et la participation de deux personnes du service des incendies au colloque de la sécurité civile qui aura lieu les 19, 20 et 21 février 2013 à l'hôtel Sheraton à Laval.

**QUE** les frais d'hébergement et de déplacement, en co-voiturage, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2013-01-016      Acceptation démission pompier volontaire**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la démission de monsieur Michel Boucher à titre de pompier volontaire.

**QUE** le conseil municipal remercie monsieur Boucher pour ses 25 années de services au sein de la brigade des incendies.

**Rés.2013-01-017      Nomination d'officiers à la brigade des incendies**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Mario Marcotte soit gradué au poste de directeur adjoint, monsieur Richard Marcotte au poste de capitaine, messieurs Michel Jr. Rivard et Gilles Piché au poste de lieutenant au sein de la brigade des incendies.

**Rés.2013-01-018      Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 14 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Rés.2013-01-019      Autorisation au Club La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer le Club La Flèche de l'Archer du comté de Portneuf pour la présentation du championnat provincial extérieur qui se tiendra les 24 et 25 août 2013 en leur autorisant:

- \* à utiliser les infrastructures du terrain des loisirs secteur nord
- \* à utiliser le 1<sup>er</sup> étage du centre des loisirs situé au 451 boulevard Gauthier
- \* à utiliser le boisé où les cibles sont déjà installées
- \* l'utilisation de ses terrains à des fins de camping et restauration pour la fin de semaine du tournoi

**Rés.2013-01-020      Autorisation signature lettres d'entente**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à majorité;

**QUE** monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, au nom de la Ville de Portneuf, deux lettres d'entente afin d'annuler les griefs 2012-01 et 2012-02.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec trois voix favorables et deux voix défavorables.

**Rés.2013-01-021      Nomination deux représentants au Dek Hockey**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** mesdames Esther Savard et Anaïs Jardon soient nommées représentantes de la Ville de Portneuf au sein de la Corporation « Dek Hockey ».

**Rés.2013-01-022      Politique pour l'amélioration de seines habitudes de vie des employés**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle politique pour l'amélioration de seines habitudes de vie des employés de la Ville de Portneuf, numéro S-2013-01.

**Rés.2013-01-023      Programmation TECQ, mandat BPR**

**Attendu que** la Ville de Portneuf doit redéposer une programmation révisée afin d'effectuer des travaux;

**Attendu que** la Ville de Portneuf approuve le contenu révisé et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Attendu que** la Ville de Portneuf s'engage à réaliser le seuil d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

**Attendu que** la Ville de Portneuf s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise BPR-Infrastructures à déposer une programmation révisée de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.



**Rés.2013-01-024      Demande d'aide financière PIQM-Conduites, mandat BPR**

**Attendu que** la Ville de Portneuf désire déposer deux (2) demandes d'aide financière dans le cadre du nouveau volet « Conduites » du programme PIQM (volet 1.5) pour les segments prioritaires dans le plan d'intervention;

**Attendu que** le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout a été révisé et accepté par le MAMROT;

**Attendu que** les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

**Attendu que** le projet proposé est autorisé par le conseil et que la Ville de Portneuf s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal autorise BPR-Infrastructures à déposer la demande d'aide financière PIQM-Conduites pour la Ville de Portneuf.

**QU'**une copie de la présente soit envoyée à monsieur Jacques Marcotte, député de Portneuf et à BPR-Infrastructures inc.

**Rés.2013-01-025      Ajout annexe au règlement d'emprunt #137**

**Attendu que** le règlement d'emprunt #137 « Décrétant une dépense de 3 975 886 \$ et un emprunt de 3 975 886 \$ pour la construction d'un chemin de contournement » a été adopté à la séance du 10 décembre 2012;

**Attendu que** l'estimation préliminaire, incluant les frais, les taxes et les imprévus, préparé par Génivar en date du 8 mars 2012, portant le numéro de référence 111-24668-00 a été utilisé pour le présent règlement;

**Attendu que** le montant prévu des honoraires professionnels devait être réduit afin que le montant corresponde au montant accepté par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal modifie le règlement d'emprunt numéro 137, comme suit :

1. L'article 1 du règlement numéro 137 est remplacé par le suivant :

« Article 1 :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux d'infrastructures de voirie, de déboisement et de pulvérisation sur toute la longueur du nouveau chemin de contournement, tel qu'illustré à l'annexe B, selon l'estimation préliminaire préparée par Génivar en date du 8 mars 2012, portant le numéro de référence 111-24668-00, laquelle fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe A, sauf en ce qui concerne les frais incidents, lesquels sont détaillés à l'annexe A-1, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante »

2. L'annexe A-1, jointe à la présente résolution, est ajoutée au règlement numéro 137.

<u>ANNEXE A-1</u>	
Estimation de Génivar à la ligne « Sous-total des travaux »	2 646 350 \$
Imprévus	529 270 \$
Honoraires professionnels	282 424 \$
	<hr/>
TOTAL	3 458 044 \$
Ajustement de la TPS	172 902 \$
Ajustement de la TVQ	344 940 \$
	<hr/>
TOTAL RÈGLEMENT	3 975 886 \$

**Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h15

Fin : 20h23

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 24 hres.

---

Maire

---

Greffière